

Module 2

La loi et les pensionnats autochtones

A. Le racisme dans le système de justice



A.1. Historique de la création des pensionnats autochtones

- Un pensionnat autochtone est présenté comme une école à laquelle doivent aller les enfants autochtones.
- En réalité les pensionnats sont des établissements qui ont pour fonction de séparer les enfants de leurs familles et les déraciner de leur culture.
- Il peut être géré par le gouvernement, par une communauté religieuse ou les deux.

Exemples de conséquences

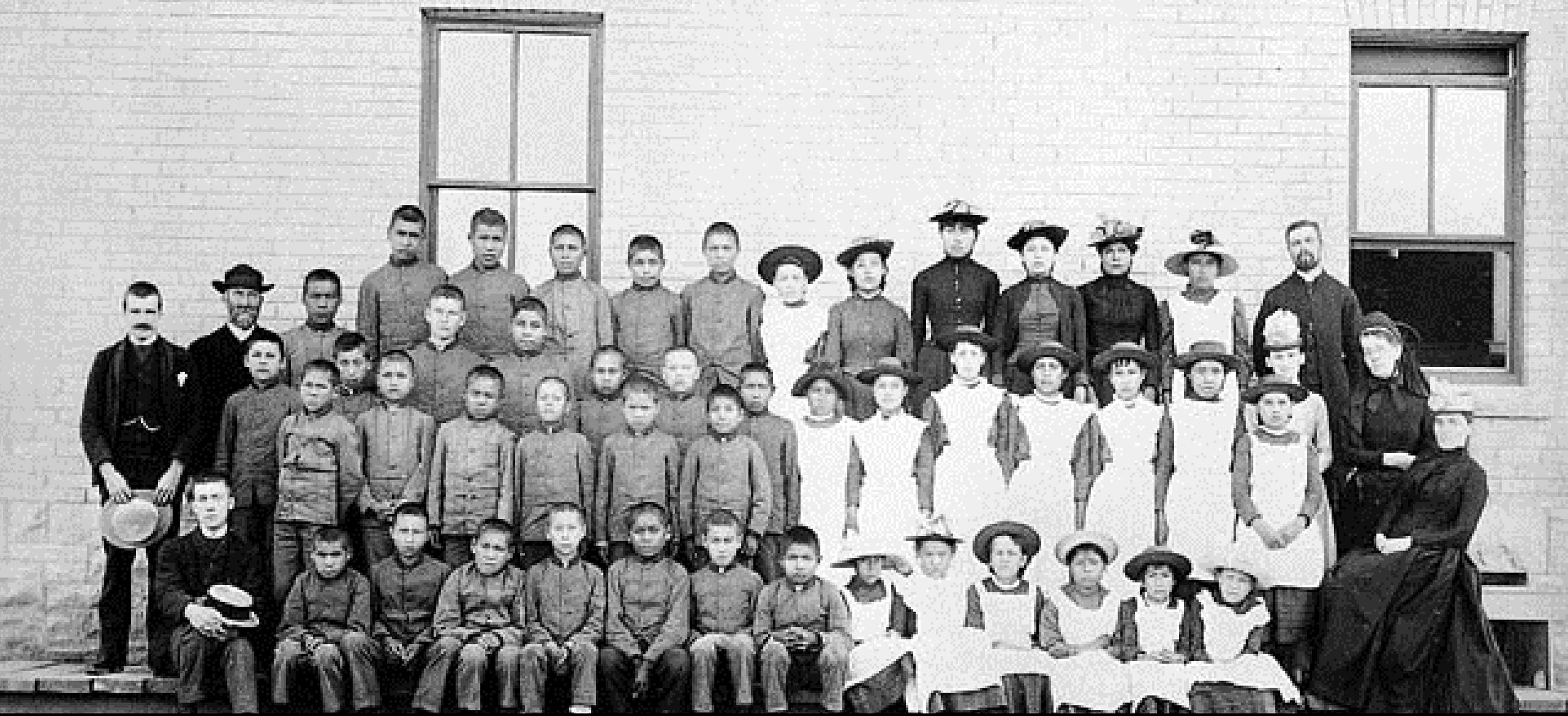
- Vivre loin de sa famille.
- Être séparé de ses frères et sœurs.
- Apprendre la culture occidentale.
- Abandonner sa culture, sa langue, ses traditions.
- Vivre dans un bâtiment en très mauvais état.
- Être mal nourri.
- Tomber malade et même mourir.
- Travailler malgré son âge.
- Être victime de maltraitance.

A.2. Chronologie

- Avant la confédération
- De la confédération à 1899
- De 1900 à 1949
- De 1950 à aujourd'hui

A.3. Exercice : quel est le rôle du droit?

- Explique si l'objectif visé par les lois ci-dessous serait légal ou non, aujourd'hui :
 - Acte pour encourager la civilisation graduelle (1857)
 - Loi sur les Indiens (1876)
 - Changement à la Loi sur les Indiens (1920)
- Quelle est la conséquence, pour les Autochtones, des changements apportés à la Loi sur les Indiens de 1951 ?



B. Les conséquences des pensionnats

L'importance des témoignages

- Afin de comprendre l'impact des pensionnats sur les Autochtones, il ne faut pas se mettre à leur place et essayer d'imaginer ce qui leur est arrivé.
- La meilleure façon de comprendre ces impacts est d'entendre les Autochtones nous raconter sous leur perspective ce qui leur est arrivé.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario